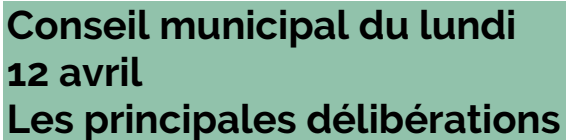





Communiqué
de presse
saint-herblain
La Ville

**Conseil municipal du lundi
12 avril
Les principales délibérations**

Jeudi 8 avril



Le maire de Saint-Herblain, Bertrand Affilé, a présenté lors du point presse du 7 avril les 31 délibérations soumises au vote du prochain conseil municipal, lundi 12 avril. Parmi celles-ci, on retiendra notamment :

Vote du budget 2021, augmentation des subventions aux associations, gel des tarifs municipaux. Le budget 2021 se situe dans la droite ligne des budgets précédents avec un fort niveau d'investissement, estimé à 22,3 millions, dont plus de 19 millions pour la rénovation des équipements et espaces naturels public. Des investissements financés, comme c'est le cas depuis plusieurs années déjà, sans recours à l'emprunt, grâce à la capacité d'épargne de la Ville. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 76,3 millions. Signe de la saine gestion financière de la Ville et d'une volonté de soutenir les Herblinoises et Herblinois dans cette période de crise sociale, les élus sont invités à voter le gel des taux d'imposition communaux et des tarifs municipaux, Les associations continuent également d'être résolument soutenues par la Ville, avec des subventions en hausse de 1,2 %. Un certain nombre d'associations pourront également profiter du fond de soutien créé spécifiquement pour les structures mises en difficulté par la crise sanitaire et abondé à hauteur de 100 000 €, comme en 2020.

Adhésion à SOS Méditerranée. L'assemblée communale sera également invitée à se prononcer sur l'adhésion de la Ville à la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée, initiée par le département de Loire-Atlantique. SOS Méditerranée est l'association support des bateaux Aquarius et Ocean Viking qui portent secours aux hommes et femmes en péril lors de leur traversée de la Méditerranée. Par cette adhésion et l'apport d'une subvention de 6000 €, la Ville souhaite montrer son soutien au travail humanitaire indispensable réalisé par SOS Méditerranée, laquelle a secouru depuis 2016, 32 000 hommes, femmes et enfants.

Modalités de financement du centre de vaccination au Vigneau. Ouvert depuis le 29 mars dernier, le centre de vaccination du Vigneau accueille actuellement 300 personnes par jour, du lundi au samedi. Les élus sont amenés à se prononcer sur le vote d'une convention de financement entre la Ville et l'Agence régionale de santé. Celle-ci prévoit

Contact presse
Ville de Saint-Herblain
Cabinet du Maire
Service communication
Tél : 02 28 25 20 31
communication@saint-herblain.fr



notamment que les 30 000 à 40 000 euros de frais de matériel avancé par la Ville seront remboursés par l'ARS à hauteur de 70 %. Les frais impliquant la mise à disposition du personnel municipal (une dizaine de personnes chaque jour pour assurer l'accueil des personnes et la logistique du site), sont estimés à 120 000 euros, et seront quant à eux pris en charge par la Ville.

Convention pluriannuelle avec l'ANRU. L'assemblée communale sera invitée à se prononcer sur la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain financés par l'ANRU, dont notamment le Grand Bellevue. Cette convention précise notamment le nouveau calendrier de la construction du multi-accueil Mendès-France, actuellement en cours, et d'une actualisation de la programmation de logements locatifs sociaux en reconstitution de l'offre existante.

Acquisitions foncières. Les élus devront enfin se prononcer sur plusieurs acquisitions foncières quartier Pelousière, pour un total de plus de 6 hectares. Ces opérations d'acquisitions visent à mieux maîtriser le développement de cette zone et à sauvegarder sa vocation d'espace naturel. La Ville se réserve en outre la possibilité d'envisager le montage de projets spécifiques, comme l'installation d'agriculteurs, afin d'y développer l'agriculture urbaine.

Conseil municipal, lundi 12 avril à 14 h 30, en visioconférence, à suivre en direct sur saint-herblain.fr

Contact presse
Ville de Saint-Herblain
Cabinet du Maire
Service communication
Tél : 02 28 25 20 31
communication@saint-herblain.fr

